

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**OBJET : Restriction de circulation
211 C rue Hector Berlioz**

Le Maire de Montigny en Ostrevent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant que des travaux de voirie (création adduction souterraine électrique) vont être entrepris 211 C rue Hector Berlioz par l'entreprise SATCOMS Concept – 18 chemin de croisette – 62118 ROEUX, à compter du 7 septembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1er : A compter du 7 septembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera réduite, 211 C rue Hector Berlioz, au droit des travaux comprenant :

- Interdiction de stationner et de dépasser,
- Limitation de la vitesse à 30 km/h,
- Restriction sur section courante.

Article 2 : La signalisation correspondante sera installée aux frais et sous la responsabilité de l'entreprise SATCOMS Concept de ROEUX.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Somain,
- Evéole Transports du Douaisis,
- l'entreprise SATCOMS Concept de ROEUX,

Pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 26 août 2026.

Le Maire,

Pascal JUMEAUX

